

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 22 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle polyvalente de la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le seize avril deux mil quatorze, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Joël SIELLER, Michel LE PAGE, Sylvana BIGOT, Philippe SALAUN, Elif RICAUD, Dominique DELAMARRE, Annie QUINTIN, Maurice PITHOIS, Sylvie FLATTOT, Jean LEMOINE, Etienne VANDROMME, Christian BALLARD, Catherine HALLIER, Antonio D'ANGELI, Pascale THEZE, Hermine TOFFOLETTI, Christine RIOT, Dominique ROLLAND, Isabelle LEBOURDAIS, Patricia PIANET, Erik GAUTHIER, Matthieu CHANEL, Jérémy DESNEUX, Pierrick AUFRAY, Michèle MOTEL, Daniel LEPORT, Thierry PRESSARD.

Etaient absentes ou absentes excusées : Hélène LE BARS (excusée), Béatrice LAMBERT (absente).

A donné pouvoir : Hélène LE BARS à Michèle MOTEL.

Secrétaire de séance : Annie QUINTIN.

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il lui a accordées par délibération n° 14-085 en date du 8 avril 2014.

DÉCISION n° 14-089 portant passation d'une convention avec la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation de la mise sous pli des élections municipales et communautaires

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 14-085 en date du 8 avril 2014 portant délégation au Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 4, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 207 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant total initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les élections municipales et communautaires du 23 mars 2014,

Vu l'organisation de la mise sous pli à cet effet,

Il est passé une convention avec la Préfecture d'Ille-et-Vilaine portant sur le financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales et communautaires précisant notamment les modalités de calcul de la dotation versée par l'Etat.

L'enveloppe théorique pour la mise sous pli est fixée sur la base de 0,24 € par électeur inscrit, soit 1 372,56 €.

La présente convention sera signée par mes soins.

La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N° 14-094 - AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MAIRIE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Par délibération n° 13-098 en date du 30 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux liés à l'aménagement et à l'extension de la Mairie, notamment avec les entreprises suivantes :

Lot		Entreprise	Montant HT
Lot n° 1	Gros oeuvre	CHANSON	415 000,00 €
Lot n° 2	Bardage, ossature métallique	FERATTE	65 840,82 €
Lot n° 3	Couverture ardoise	BEAUVIR	38 347,53 €
Lot n° 4	Etanchéité	LIMEUL	19 629,85 €
Lot n° 7	Menuiseries intérieures	AUGUIN	77 990,53 €
Lot n° 8	Cloisons sèches	BETHUEL	50 516,10 €
Lot n° 12	Revêtements de sols	LEBLOIS	74 000,00 €
Lot n° 13	Faux plafonds	GAUTHIER	52 564,00 €
Lot n° 14	Peinture	MARGUE	29 426,45 €

La jonction entre l'extension et la Mairie existante, au niveau de la Salle des Commissions située dans les combles était prévue dans la 3^{ème} tranche des travaux. Il paraît opportun de réaliser cette jonction dès à présent, ce qui entraîne les plus values suivantes :

- Lot n° 1..... + 1 309,62 € HT
- Lot n° 2..... + 2 989,16 € HT
- Lot n° 3..... + 4 945,30 € HT
- Lot n° 7..... + 474,07 € HT
- Lot n° 8..... + 1 990,00 € HT
- Lot n° 12 + 334,91 € HT
- Lot n° 14 + 224,25 € HT

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations sont à supprimer et d'autres sont à modifier ou à ajouter.

LOT N° 2 - BARDAGE, OSSATURE METALLIQUE

A la demande du bureau de contrôle, il est nécessaire de poser un panneau contreplaqué de 18 mm pour le remplissage des vides d'air entre les menuiseries et la maçonnerie, côté place Georges Le Cornec (+ 3 833,20 € HT) et d'ajouter une bavette de rejet d'eau en alu laqué sur 3 longueurs au lieu d'une (+ 534,69 € HT).

De plus, compte tenu des prestations décrites dans le cahier des charges, il convient de supprimer les jambages en alu laqué, les appuis fenêtre en alu laqué, la tôle de plafond en alu laqué (- 2 260,68 € HT).

LOT N° 4 - ETANCHEITE

Compte tenu des prestations décrites dans le cahier des charges, il convient :

- De supprimer la ligne de vie et les crochets permanents pour la pose des garde-corps provisoires mais d'ajouter un anneau de sécurité sur chacun des 2 potelets (- 3 147,20 € HT)
- D'ajouter un désenfumage CO₂ – Treuil (+ 1 708,35 € HT)

LOT N° 8 – CLOISONS SECHES

Compte tenu des objectifs à atteindre en matière d'étanchéité à l'air du bâtiment, il apparaît nécessaire de poser un frein vapeur salle du Conseil Municipal et à l'étage (+ 1 450,00 € HT).

De plus, compte tenu des prestations décrites dans le cahier des charges, certaines d'entre elles sont à supprimer (- 455,36 € HT).

LOT N° 13 – FAUX PLAFONDS

Compte tenu des objectifs à atteindre en matière d'étanchéité à l'air et des prestations décrites dans le cahier des charges, il est opportun de supprimer la membrane climatique prévue dans les combles (- 1 983,60 € HT).

Par ailleurs, il est proposé de remplacer le plafond bois OBERFLEX par du plafond en panneaux acoustiques de laine de roche volcanique (- 25 600,00 € HT).

C'est pourquoi, la *Commission Finances - Budgets* et la *Commission d'Appel d'Offres*, pour les lots n° 2, 3 et 8, réunies respectivement les 11 et 15 avril 2014, **proposent** :

1°) **De passer l'avenant n° 3 avec l'entreprise CHANSON**, Lot n° 1 - Gros œuvre, pour un montant de + 1 309,62 € HT

2°) **De passer les avenants n° 1** avec les entreprises suivantes :

Lot		Entreprise	Montant HT
Lot n° 2	Bardage, ossature métallique	FERATTE	+ 5 096,37 € HT
Lot n° 3	Couverture ardoise	BEAUVIR	+ 4 945,30 € HT
Lot n° 4	Etanchéité	LIMEUL	- 1 438,85 € HT
Lot n° 7	Menuiseries intérieures	AUGUIN	+ 474,07 € HT
Lot n° 8	Cloisons sèches	BETHUEL	+ 2 984,64 € HT
Lot n° 12	Revêtements de sols	LEBLOIS	+ 334,91 € HT
Lot n° 13	Faux plafonds	GAUTHIER	- 27 583,60 € HT
Lot n° 14	Peinture	MARGUE	+224,25 € HT

3°) **D'autoriser le Maire à les signer**

Erik GAUTHIER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité (25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS).

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N° 14-095 - EXTENSION DU COMPLEXE JEAN-PIERRE LOUSSOUARN – EXONERATION DES PENALITES DE RETARD DE CHANTIER

La réception des travaux d'extension du complexe Jean-Pierre Loussouarn a eu lieu le 20 février 2014.

Les marchés de travaux des entreprises prévoient une durée de travaux de 12 mois, hors période de préparation et hors congés du bâtiment. L'ordre de service général de démarrage des travaux a été donné le 29 octobre 2012.

Dans le cadre des travaux, les entreprises ont justifié 5 semaines et demie d'intempéries qui s'ajoutent au délai de réalisation contractuel. Ainsi, les travaux auraient dû être réceptionnés le 12 février 2014.

Le cahier des Clauses Administratives Particulières des marchés de travaux prévoit l'application de pénalités de retard en cas de non-respect du délai d'exécution des travaux de chaque lot.

C'est pourquoi, le maître d'œuvre a appliqué, au cours du chantier et au regard du planning de chantier, des pénalités de retard provisoires à certaines entreprises pour non-respect du délai contractuel.

Vu les demandes de remise gracieuse des pénalités de retard des entreprises ayant effectué les travaux,

Considérant que les travaux étaient terminés dans les délais mais que la visite de réception n'a eu lieu que huit jours plus tard,

La *Commission Finances - Budgets*, réunie le 11 avril 2014, **propose d'exonérer l'ensemble des entreprises des pénalités de retard de chantier.**

Erik GAUTHIER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

N° 14-096 - EXTENSION DU COMPLEXE JEAN-PIERRE LOUSSOUARN – EXONERATION DES PENALITES POUR ABSENCE AUX REUNIONS DE CHANTIER

Le cahier des Clauses Administratives Particulières des marchés de travaux d'extension du complexe Jean-Pierre Loussouarn prévoyait des pénalités pour absence aux réunions de chantier à hauteur de 200 € par absence.

Au cours des travaux, plusieurs entreprises ont été absentes aux réunions de chantier. C'est pourquoi, le maître d'œuvre a appliqué des pénalités provisoires pour absences aux réunions de chantier aux entreprises suivantes :

Lot n° 1	VRD - LEMEE TP	7 absences	1 400 €
Lot n° 3	Charpente - EMG	6 absences	1 200 €
Lot n° 4	Bardage - FERATTE	4 absences	800 €
Lot n° 5	Etanchéité - CEBI	2 absences	400 €
Lot n° 6	Menuiseries extérieures - SER AL FER	6 absences	1 200 €
Lot n° 8	Menuiseries intérieures - AUGUIN	5 absences	1 000 €
Lot n° 9	Cloisons - SIMEBAT	1 absence	200 €
Lot n° 10	Electricité - LUSTRELEC	6 absences	1 200 €
Lot n° 12	Chauffage - BOSCHET	9 absences	1 800 €
Lot n° 13	Revêtements de sols - MARIOTTE	7 absences	1 400 €
Lot n° 14	Faux plafonds - GAUTHIER PLAFONDS	1 absence	200 €
Lot n° 17	Equipements sportifs - MARTY SPORTS	5 absences	1 000 €
Lot n° 18	Mur escalade - GRIMPOMANIA	4 absences	800 €
Lot n° 19	Ascenseur - ALTI LIFT	3 absences	600 €

Considérant que les absences aux réunions de chantier désorganisent la réunion hebdomadaire de suivi des travaux et sont susceptibles d'engendrer du retard dans l'exécution des travaux,

Considérant que ces absences génèrent un temps de travail supplémentaire au maître d'œuvre et également au maître d'ouvrage,

Considérant la durée totale du chantier et la conjoncture économique actuelle,

La *Commission Finances - Budgets*, réunie le 11 avril 2014, **propose de n'appliquer les pénalités qu'à partir de la 4^{ème} absence aux réunions de chantier**, ce qui porte le montant total des pénalités à 5 800 €.

Erik GAUTHIER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

N° 14-097 - EFFACEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE LA REPUBLIQUE – CONVENTION AVEC ORANGE

Par délibération n° 13-231 en date du 24 septembre 2013, le Conseil Municipal a notamment autorisé le Maire à signer la convention de mandat avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de la République.

Par délibération n° 14-008 en date du 28 janvier 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec ORANGE portant sur la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la rue de la République - 1^{ère} tranche.

Par courrier en date du 31 mars 2014, ORANGE a transmis la convention de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la rue de la République - 2^{ème} tranche.

La *Commission Finances - Budgets*, réunie le 11 avril 2014, **propose** :

- 1°) **D'accepter les termes de la convention** relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la rue de la République - 2^{ème} tranche
- 2°) **D'autoriser le Maire à la signer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

N° 14-098 - EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE RENE DIERAS – CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35

Par délibération n° 13-290 en date du 26 novembre 2013, le Conseil Municipal s'est engagé à réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue René Diéras et a demandé au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) de réaliser l'étude détaillée du secteur.

L'étude détaillée en cours fait apparaître la nécessité de poser un câble électrique basse tension souterrain sur la parcelle communale cadastrée section ZD n° 40 (*plan annexé à la note de synthèse*).

A cet effet, le SDE 35 demande que la Commune lui consente une servitude sur une bande de 0,50 m de large sur une longueur totale d'environ 150 m.

C'est pourquoi, **il est proposé** :

- 1°) **De concéder au SDE 35 la servitude** demandée
- 2°) **D'autoriser le Maire à signer la convention** correspondante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

N° 14-099 - PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION ALLEGEE N° 1 – PRESCRIPTION

Par délibérations n° 07-171 du 23 juillet 2007, n° 08-329 du 16 décembre 2008, n° 09-322 du 15 décembre 2009, n° 10-361 et n° 10-362 du 14 décembre 2010, n° 11-317 et n° 11-318 du 29 novembre 2011, et n° 13-103 du 30 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'urbanisme (PLU), les modifications n° 1 à 4 du PLU et les révisions simplifiées n° 1 à 6 du PLU.

Afin de garantir le maintien et le développement de l'activité agricole sur la Commune, il est nécessaire de permettre aux exploitations de perdurer et de prévoir les équipements indispensables pour leur fonctionnement.

C'est dans cette optique que la Commune souhaite offrir la possibilité à 2 exploitations agricoles, classées aujourd'hui en zone naturelle N du PLU, de se créer pour l'une et de se développer pour l'autre, en les reclassant en zone agricole A, la zone N ne permettant pas la construction de bâtiments agricoles.

L'évolution du PLU est aussi l'occasion de rectifier une erreur de zonage.

C'est pourquoi, **il est proposé** :

- 1°) **De prescrire la révision allégée n° 1 du PLU** qui porte sur :
 - Le classement d'une exploitation agricole située au lieu-dit « La Chesnais », en zone A
 - Le classement d'une exploitation agricole nouvelle située au lieu-dit « La Petite Sadouve », en zone A
 - Le classement d'une habitation située au 2 route de la Gare, en zone Nr ; celle-ci n'ayant jamais été occupée par un exploitant agricole

Cette révision allégée ne porte pas atteinte aux orientations d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et n'a pas d'incidences sur l'environnement. En effet, le projet a été soumis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne qui a dispensé le projet d'une évaluation environnementale par arrêté préfectoral du 20 novembre 2013.

- 2°) **De prévoir les modalités d'information du public** comme suit :
 - Article dans le Reflet et sur le site Internet

A titre d'information, il est précisé que, conjointement à la révision allégée, la Commune a également engagé une procédure de modification n° 5 du PLU portant sur :

- Sa mise en compatibilité avec le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine
- La modification des pièces règlementaires du PLU dans le but de répondre à des problèmes d'incohérence et d'application de certaines règles du document

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 14-100 - AIDE A LA MOBILITE DES ADULTES – OCTROI D’UNE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE A MADAME X

Par délibération n° 13-317 en date du 17 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé d’octroyer des aides financières à la mobilité des adultes domiciliés à Guichen et Pont-Réan et a fixé les conditions de mobilisation de ces aides.

Dans ce cadre, l’animatrice locale d’insertion du CDAS de Guichen a formulé une demande d’aide à la mobilité en faveur de Madame X, domiciliée à Guichen.

Cette jeune femme de 38 ans vit seule avec ses trois enfants âgés de 12, 6 et 5 ans. Une garde alternée est organisée pour les deux plus jeunes. Madame X perçoit actuellement le RSA.

Madame X a eu différentes expériences professionnelles régulières dans le secteur de l’aide à la personne en région parisienne. A son arrivée en Ille-et-Vilaine, elle s’est investie dans une formation qualifiante (dénommée le CAFAD devenu depuis le DEAVS : Diplôme d’Etat d’Auxiliaire de Vie Sociale) qu’elle a obtenu en 1999.

Madame X a ensuite interrompu son travail afin d’élever ses trois enfants. Depuis la fin de son congé parental légal en 2011, la recherche d’emploi reste compliquée du fait qu’elle n’est pas en possession du permis de conduire.

Pour autant, l’accompagnement BAIE (Bureau d’Accompagnement Individualisé vers l’Emploi et la création d’activité) du CIDFF a validé son projet professionnel le considérant cohérent avec ses expériences passées.

Convaincue de pouvoir accéder plus rapidement à l’emploi avec son permis de conduire, Madame X s’est fortement mobilisée dans l’apprentissage du Code de la Route et du permis de conduire. Elle a déjà obtenu son code en novembre 2013 et a financé, par ses propres moyens, 18h00 de leçons de conduite.

Une aide financière de la Commune est sollicitée pour 11h00 de conduite ainsi qu’une aide complémentaire sur les crédits d’insertion du CDAS pour le reste à charge.

Considérant le respect des critères d’attribution de l’aide à la mobilité des adultes fixés par le Conseil Municipal et après examen du dossier, les *Commissions Affaires sociales - Solidarité et Finances - Budgets*, réunies respectivement les 17 mars et 11 avril 2014, **proposent d’accorder une aide financière à Madame X**, d’un montant de 390 € correspondant à 10h00 de formation à la conduite.

Cette aide sera versée directement à l’Auto-école LÉCONTE de Guichen, en deux fois, afin de permettre une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du processus d’accompagnement à la conduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l’unanimité.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 14-101 - REHABILITATION DE LA MAIRIE – SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – MODIFICATIF

Par délibération n° 14-016 en date du 28 janvier 2014, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réhabilitation de la Mairie - 2^{ème} tranche.

Par courrier en date du 21 mars 2014, Monsieur le Sous-Préfet demande que le dossier soit modifié pour ne retenir que les surfaces des bureaux et des locaux à caractère administratif.

C'est ainsi que le coût des travaux éligibles s'élève à 439 409,91 € HT sur un montant total de travaux estimé par le maître d'œuvre, au stade APD, à 714 500,00 € HT.

Le plan de financement des travaux éligibles à la DETR est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT
Honoraires maître d'œuvre	25 091,57 €	Subvention DETR	120 000,00 €
Coordonnateur SPS	815,66 €		
Contrôleur Technique	2 402,15 €	Emprunt	200 000,00 €
Travaux	439 409,91 €	Autofinancement	147 719,29 €
Total HT	467 719,29 €	Total	467 719,29 €

La *Commission Finances - Budgets*, réunie le 11 avril 2014, **propose** :

- 1°) **De valider l'opération de travaux de réhabilitation de la Mairie - 2^{ème} tranche et son plan de financement** portant notamment sur la partie éligible à la DETR
- 2°) **De valider l'Avant Projet Détaillé** correspondant
- 3°) **De solliciter une subvention au titre de la DETR** basée sur un coût de travaux de 467 719,29 € HT correspondant aux surfaces éligibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 14-102 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS 2014

Les Commissions Affaires sociales - Solidarité, Vie associative - Sports - Loisirs et Finances - Budgets, réunies respectivement les 17 mars 2014, 10 et 11 avril 2014, **proposent de voter**, pour l'année 2014, **les subventions** reportées pages n° 11 et 12.

Philippe SALAUN et Jérémy DESNEUX, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Les Trois Raquettes de Pont-Réan*.

Christine RIOT, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Les Cavaliers de Bagatz*.

Etienne VANDROMME, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Côté Danse*.

Dominique ROLLAND, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Danse Classique Pointes et Jazz*.

Thierry PRESSARD, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Espoir Cycliste du Pays de Guichen*.

Antonio D'ANGELI, intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l'association *Volley Ball Guichen*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Politique de la Ville - Habitat - Logement

N° 14-103 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - APPLICATION DES OBJECTIFS - CONVENTION ENTRE VHBC, AIGUILLON CONSTRUCTION ET LA COMMUNE - MODIFICATIF

Par délibération n° 14-049 en date du 25 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention entre VHBC, Aiguillon Construction et la Commune afin de formaliser les engagements pris par les signataires, à savoir :

- La construction par Aiguillon Construction d'un immeuble collectif de 17 logements en location sur le lot n° 111 du Quartier Belle Vue
- La participation financière du Conseil Général, au titre du contrat de territoire, à hauteur de 72 000 €
- La participation financière de VHBC, à hauteur de 24 000 €

Cependant, par courrier électronique en date du 18 mars 2014, la Communauté de Communes nous a précisé qu'elle avait fait une erreur dans le montant de sa participation financière et que cette dernière ne serait que de 16 000 €.

Une nouvelle convention a alors été établie.

C'est pourquoi, la *Commission Finances - Budgets*, réunie le 11 avril 2014, **propose d'autoriser le Maire à la signer**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Subventions aux associations et organismes divers
Année 2014

	Subv 2013	Subv 2014	Pour	Abstention	Contre
1. SUBVENTIONS ASSOCIATIVES	163 842	145 667			
1.1. ASSOCIATIONS COMMUNALES	71 666	72 995			
1.1.1. SPORTS	54 407	53 532			
Association Les 3 raquettes de Pont-Réan	835	375	26		
<i>Fonctionnement</i>	563	375			
<i>Aide au financement des emplois</i>	272				
Association Harmonie	150	150	28		
Athlétic Guichen et Pont-Réan	2 500	2 445	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 525	2 445			
Déplacements compétitions nat et régionales jeunes et adultes	105				
<i>Renouvellement de matériel</i>	630				
<i>Stage</i>	240				
Badminton	11 074	11 200	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 476	1 218			
<i>Stages CLE + CREPS (moins de 18 ans)</i>	813	1 659			
Déplacements compétitions nat et régionales jeunes et adultes	2 238	2 473			
<i>Subv exceptionnelle haut niveau (nat)aide à l'aide à l'emploi (delta C.G)</i>	750				
<i>Aide à la pérennisation de l'emploi jeune</i>	5 797	5 850			
Basket Guichen	2 600	2 600	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 600	1 600			
<i>Formation entraîneur région</i>	200	200			
<i>Aide au financement des emplois</i>	800	800			
Les Cavaliers de Bagatz	212	212	27		
<i>Fonctionnement</i>	212	212			
Côté Danse	100	100	27		
<i>Fonctionnement</i>	100	100			
Danse classique "pointes et jazz"	5 000	5 500	27		
<i>Fonctionnement</i>	3 832	5 500			
<i>Expert comptable</i>	1 168				
Espace Tir	1 463	400	28		
<i>Fonctionnement</i>	463	400			
<i>Mise en sécurité du terrain aide sur 3 ans</i>	1 000				
Espoir cycliste du Pays de Guichen		1 000	27		
<i>Fonctionnement</i>		1 000			
Football club Guichen	16 570	15 650	28		
<i>Fonctionnement</i>	3 650	734			
<i>Frais de transport - Jeunes en régional</i>	1 007				
<i>Aide à pérennisation de l'emploi jeune</i>	8 000	8 136			
<i>Financement des autres emplois</i>		2 568			
<i>Aide au financement des autres emplois CAE</i>	3 913	4 212			
Fun Vallée	491	0	28		
<i>Fonctionnement</i>	149				
<i>Aide au financement des emplois</i>	342				
Guichen Archerie	1 925	1 200	28		
<i>Fonctionnement</i>	953	753			
<i>Subvention investissement d'équipement</i>	972				
<i>Jardin d'arc</i>		280			
<i>Frais de déplacements</i>		167			
Gym. volontaire Guichen Form Gym	800	800	28		
<i>Fonctionnement</i>	533	514			
<i>Aide au financement des emplois</i>	267	286			
Gym. volontaire Pont-Réan Gym Pont-Réannaise	1 600	1 800	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 458	1 162			
<i>Financement emploi</i>	142	638			
Handball	1 000	1 000	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 000	1 000			
Judo	2 212	2 300	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 687				
<i>Frais de déplacements</i>	400	337			
<i>Financement emplois</i>		1 963			
<i>Investissement équipement</i>	125				
La randonnée de Guichen "l'Escapade"		350	28		
<i>Fonctionnement</i>		245			
<i>Bâtons de marche nordique</i>		105			
Les Boules Pont-Réannaises		200	28		
<i>Fonctionnement</i>		200			
Musculation	550	350	28		
<i>Fonctionnement</i>	550	350			
Tennis club	3 025	3 100	28		
<i>Fonctionnement</i>	1 325	917			
<i>Participation frais de salaire de l'intervenant</i>	1 200	2 183			
<i>Investissement équipement</i>	500				
Volley Ball	1 500	1 600	27		
<i>Fonctionnement</i>	960	800			
<i>Financement emploi</i>	540	800			
VTT Club de la Vallée du Boël	600	600	28		
<i>Fonctionnement</i>	600	600			
Yoga	200	200	28		
<i>Fonctionnement</i>	200	200			
Zéphyr Team		400	28		
<i>Fonctionnement</i>		400			

1.1.2. CULTURE	5 409	8 000		
ARPA	50	50	28	
<i>Fonctionnement</i>	50	50		
Art Kore		400	28	
<i>Fonctionnement</i>		400		
Biblio Pt-Réan	500	500	28	
<i>Charges de fonctionnement</i>	500	500		
Échiquier Guichennais	400	400	28	
<i>Fonctionnement</i>	400	400		
E.C.I.	950	500	28	
<i>Fonctionnement</i>	250	500		
<i>Investissement équipement</i>	700			
Entre les nuages		400	28	
<i>Fonctionnement</i>		400		
Etoile sportive guichennaise (cinéma)	3 400	3 300	28	
<i>Compensation frais liés à l'UTL</i>	730	600		
<i>Salarié à temps partiel pour l'entretien des locaux</i>	2 670	2 700		
Les p'tits rats d'arts		350	28	
<i>Fonctionnement</i>		350		
Litteralouest		2 000	28	
<i>Fonctionnement</i>		300		
<i>Subvention exceptionnelle</i>		1 700		
Patrimoine historique de Guichen Pont-Réan	109	100	28	
<i>Fonctionnement</i>	109	100		
1.1.3. ANIMATION	8 172	8 183		
Comité des fêtes de Guichen	7 200	7 200	28	
<i>Fonctionnement</i>	2 000	2 000		
<i>Participation au feu d'artifice</i>	5 200	5 200		
Saveurs gourmandes	150	150	28	
<i>Fonctionnement</i>	150	150		
Club d'activités manuelles	372	283	28	
<i>Fonctionnement</i>	122	250		
<i>Subv exceptionnelle pour aide au marché de Noël</i>	250	33		
Pêcheurs de la Grésillonnais	250	250	28	
<i>Fonctionnement</i>	30			
<i>Investissement équipement</i>	220	250		
Guichen Poker Club	100	100	28	
<i>Fonctionnement</i>	39	39		
<i>Acquisition matériel</i>	61	61		
La Boutique	100	200	28	
1.1.4. MAJORITÉ D'ADULTES SANS BUT SPORTIF NI CULTUREL	3 678	3 280		
A.C.C.A.	600	600	28	
<i>Fonctionnement</i>	100	100		
<i>Subvention Nuisibles</i>	500	500		
Amicale des retraités	520	520	28	
Amicale des Sapeurs Pompiers	700	700	28	
Anciens Combattants Guichen	328	330	28	
Anciens Combattants Pont-Réan - UNC	90	90	28	
Les Genêts d'Or	240	240	28	
Pompiers vétérans (alloc. de reconnaissance)	500	500	28	
Initiatives Citoyennes	400		28	
Les Barbouzes en R4 - 4L Trophy	300	300	28	
1.2. ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	1 600	1 450		
Adot 35	75	75	28	
ACIGAL	500	500	28	
A.S.P.T.T. Cyclisme (4ème Course de la communication)	650	650	28	
ATD quart monde	75		28	
Prévention Routière Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine	150	75	28	
Rêves de Clown Bretagne		75	28	
Solidarité paysans de Bretagne	75		28	
Eau et Rivières de Bretagne	75	75	28	
SOUS TOTAL	73 266	74 445		
2. CONTRAT ENFANCE	71 230	53 123		
Halte garderie "Les p'tits mousses"		21 983	28	
<i>Fonctionnement</i>	33 645	21 983		
Crèche "Les p'tits mousses"		30 140	28	
<i>Fonctionnement</i>	36 585	30 140		
Ronde des jeux "Ludothèque"	1 000	1 000	28	
<i>Fonctionnement</i>	1 000	1 000		
3. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	17 961	16 699		
Bibliothèque Pont-Réan	5 906	4 450	28	
Ronde des jeux "Ludothèque"	12 055	12 249	28	
4. MAPAR	1 385	1 400		
MAPAR pour foyer des Jeunes travailleurs de Guichen	1 385	1 400	28	
TOTAL GÉNÉRAL	163 842	145 667		